

# Le rapport d'orientation budgétaire 2019

---

## Introduction

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigureront l'équilibre du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de réaffirmer les fondamentaux politiques qui confèrent à Marcq-en-Barœul son équilibre et son dynamisme. Une gestion saine et scrupuleuse des deniers publics a permis à notre Ville de continuer à consolider sa situation financière dans un environnement rendu instable par les réformes en cours et à venir et par la baisse des dotations de l'Etat. Dans le même temps, le choix d'une politique volontaire en faveur de l'investissement public a renforcé la cohésion sociale et familiale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle et sportive de notre Ville.

La recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Elles nous ont permis de baisser fortement la fiscalité, sans s'endetter, de tenir les engagements pris face aux Marcquois. Il ne s'agit pas là seulement d'un engagement budgétaire pour l'année à venir, mais d'un engagement pour les générations futures.

Nous maintenons le cap d'une gestion financière exigeante au service des Marcquois avec une volonté de poursuivre notre programme d'investissement ambitieux et de poursuivre la baisse de la fiscalité, sans s'endetter pour encore mieux servir les Marcquois, construire la Ville de demain et continuer à embellir la Ville d'aujourd'hui.



# Le Projet de loi de finances 2019

---

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La grande réforme dans ce domaine se jouera début 2019 dans un projet de loi spécifique. Stabilité des dotations, réforme de la dotation d'intercommunalité, réforme de la fiscalité sur les locaux industriels, fiscalité écologique... Plusieurs dispositions sont toutefois à retenir tout comme les priorités et les choix qui structurent ce deuxième projet de budget du quinquennat.

Ce deuxième PLF 2019 du quinquennat Macron se traduira ainsi par un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages, malgré des hausses de taxes sur les carburants et le tabac. Ce geste fiscal, reposant principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80% d'entre eux et la suppression des cotisations sur les heures supplémentaires, constitue "la plus grande baisse d'impôts pour les ménages depuis 2008", a insisté le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin.

## Maîtrise des dépenses

La hausse du produit intérieur brut, donc de la croissance, devrait atteindre 1,7% en 2019, au lieu des 1,9% initialement attendus.

Malgré les obstacles, le gouvernement compte tenir "le cap" de la réduction du déficit public. Il devrait s'établir à 2,8% du PIB, un chiffre en hausse de 0,4 point par rapport à la dernière prévision. Pour réussir, Bercy a dû se résoudre à procéder à un tour de vis sur les dépenses. Le projet de loi de finances comprendra ainsi un quasi gel des pensions de retraite, des allocations familiales et des aides personnalisées au logement, qui ne seront revalorisées que de 0,3% alors que l'inflation est attendue à 1,3%. De quoi économiser près de deux milliards d'euros. Des efforts seront également demandés aux chambres de commerce et d'industrie ou à l'administration fiscale.

## Fonction publique : "la pente va s'intensifier" après 2019

La politique de l'emploi sera mise à contribution avec une baisse de crédits de 2,1 milliards d'euros, qui passera notamment par la poursuite de la réduction du nombre de contrats aidés. Le gouvernement en financera l'an prochain environ 130.000, contre 200.000 en 2018 et 320.000 en 2017. Gérard Darmanin a fait valoir "la fongibilité des crédits qui n'existait pas avant" et a insisté sur le fait que seulement "130.000 à 150.000" des contrats budgétés l'an dernier avaient effectivement été consommés ». Selon lui, la demande des collectivités et des associations aurait chuté du fait notamment des nouvelles exigences en termes de formation.

Sur le terrain social, le PLF consacre 175 millions d'euros à la mise en oeuvre du plan pauvreté, dont 150 millions au titre de la contractualisation avec les collectivités (accès aux droits, accès "aux biens et services essentiels", rénovation du travail social...).

Côté fonction publique, cette cure d'amaigrissement se traduira par la suppression de 4.164 postes sur le périmètre de l'État, soit un petit peu moins que prévu, sur un total de 50.000 prévus d'ici à 2022. Les ministères les plus touchés seront les Comptes publics (2.000 postes) et l'Éducation nationale (1.800). "Nous ne supprimons pas brutalement" des postes, "nous modernisons les services", a fait valoir le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt, indiquant en revanche que "la pente va s'intensifier dans les années à venir".

## Stabilité des dotations aux collectivités

S'agissant des collectivités locales, la dépense de l'Etat ne progressera que de +0,8% hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2%.

Selon le dossier de présentation diffusé par Bercy, les charges de fonctionnement des collectivités progresseraient de +0,9% en 2018. Pour 2019, "la maîtrise des dépenses doit être maintenue"... et ce, alors même que "certains facteurs de modération des dépenses dont le report du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), identifiés en 2018, vont s'exécuter en 2019". Comme l'avait fait savoir Edouard Philippe lors de la Conférence des villes, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards.

**La dotation globale de fonctionnement (DGF)** des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. "Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles", résume Bercy. Une hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) a été actée, ce qui sous entend, une accentuation de la péréquation horizontale et verticale (entre les collectivités, via l'équilibre de l'enveloppe normée). Quant aux régions, il est rappelé qu'elles se sont "vu allouer une fraction de TVA en substitution de leur ancienne DGF à compter de 2018", nouvelle ressource fiscale dont la progression est estimée à 166 millions d'euros entre 2018 et 2019.

Par conséquent, il y aura bien une stabilité des dotations avec des gagnants et des perdants... et en toile de fond la maîtrise des dépenses publiques et une répartition différentes...

A Marcq-en-Barœul, nous estimons, pendant les débats parlementaires et les derniers arbitrages du gouvernement, à une diminution de la part forfaitaire de la DGF au maximum de 125K€ pour 2019 pour atteindre environ 1.7M€, soit 35% du montant de 2013.

## Stabilité, également, pour les dotations de soutien à l'investissement

2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA). Plus précisément, on comptera comme cette année 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV). Pour les départements, il s'agit de 212 millions d'euros de l'ex-dotation globale d'équipement des départements (DGE), transformée en une

"dotation de soutien à l'investissement dédiée aux départements". S'y ajoutent 50 millions pour des départements "remplissant certains critères de potentiel fiscal".

## Peu de nouveautés en matière de fiscalité locale

On ne trouvera pas d'importante "disposition spécifique sur la fiscalité locale" dans ce PLF, a prévenu Gérard Darmanin. La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est bien inscrite dans le texte, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé au passage que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Il a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans "un projet de loi spécifique sur les finances locales, sans doute au premier trimestre 2019". Et a relevé que les travaux sur cette compensation conduisent à "réfléchir aux finances locales en général". Faut-il s'attendre à un big bang ou au grand soir de la fiscalité locale ?

## Demi-part fiscale et taxe d'habitation

Les parlementaires ont eu à traiter des effets de la suppression, décidée en 2008, de la demi-part fiscale supplémentaire attribuée aux veuves et veufs ayant eu un ou plusieurs enfants, un casse-tête auquel la précédente majorité avait eu déjà à faire face.

L'augmentation du revenu fiscal de référence de certaines de ces personnes était liée à la réduction du nombre de leurs parts fiscales et non à une hausse de leurs revenus. Elle devait les conduire à dépasser les seuils d'exonération de taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuel public. Ces contribuables risquaient, ainsi, de voir leur pouvoir d'achat sensiblement entamé. Sous la précédente législature, la majorité avait instauré un dispositif de lissage sur cinq ans visant à neutraliser de telles conséquences. L'an dernier, l'Assemblée nationale avait pris une mesure préservant les personnes concernées pendant encore un an. Dans le cadre du PLF 2019 cette fois, les parlementaires ont adopté un amendement du gouvernement reconduisant l'année prochaine l'exonération de taxe d'habitation et de redevance télévisée. Selon le ministre de l'Action et des Comptes publics, le dispositif bénéficiera à 550.000 contribuables, pour un coût de 110 millions d'euros pour l'État.

Marcq-en-Barœul est concernée par cette mesure, qui n'est pas anecdotique et progresse chaque année. En effet, la dotation de compensation de la taxe d'habitation (DCTH) a considérablement augmenté.

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
<b>DCTH</b>	617 375	717 331	548 984	863 521	940 020	994 823

Elle est liée à l'augmentation des abattements ou exonérations prévues par la loi, car l'assiette des abattements ou exonérations s'élargit progressivement chaque année. De ce fait, la Ville perd, chaque année, des bases imposables et elle gagne des nouvelles bases exonérées (non imposables), qui seront compensées l'année suivante au taux de 25.78% (taux de référence) au lieu des 27.46%. Ainsi, nous avons perdu, en 2018, des bases fiscales imposables, qui seront compensées en 2019. D'où la progression de la ligne 74 835 « compensation exonération Taxe d'habitation ».

De ce fait, il y a un système de vase communicant entre les lignes « produits des impôts » et « compensation des exonérations TH ». Un rapport parlementaire dénonce le coût de cette exonération pour les communes pour les raisons suivantes :

- les effets de distinction des taux (25% au lieu de 27.46% pour notre Ville),
- la perte de recettes l'année d'imposition,
- l'impossibilité de calculer cette exonération (liée au revenu et évolution du foyer),
- la compensation l'année suivante (équilibre budgétaire et avance de trésorerie).

### Pour votre information : la DGF négative existe...

Ne percevant plus de dotation globale de fonctionnement, des communes et des groupements subissent un prélèvement sur le produit de leurs impôts locaux en raison de la baisse de 11 milliards d'euros des dotations sous le quinquennat de François Hollande.

En 2013, la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat aux collectivités territoriales s'élevait à 41,5 milliards d'euros. En 2018, cette dotation ne représentait plus que 26,9 milliards d'euros. L'an dernier, la décision prise dans la loi de finances pour 2017 de remplacer la DGF des régions par une fraction de TVA est entrée en vigueur. De ce fait, la DGF totale a diminué de près de 4 milliards d'euros. Cela explique une partie seulement de la très forte réduction de la dotation entre 2013 et 2018. On le sait, l'essentiel du phénomène s'explique par la mise en oeuvre de la contribution au redressement des finances publiques mise à la charge des collectivités territoriales, ce que l'on a appelé "la baisse des dotations". Dans le rapport sur les finances publiques locales qu'elle a présenté, la Cour des comptes rappelle que la part forfaitaire de la DGF "a été réduite de 11,2 milliards d'euros entre 2013 et 2017".

Ces propos confortent nos études et ses conséquences sur la ville de Marcq-en-Barœul, qui rappelons-le, a perdu en cumulatif 6,39M€ depuis 2014.

### Cumul de la diminution de la dotation forfaitaire de la DGF depuis 2013

2014	2015	2016	2017	2018	Total
- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 1 039 120
	- 938 200	- 938 200	- 938 200	- 938 200	- 2 814 600
		- 989 338	- 989 338	- 989 338	- 1 978 676
			- 563 831	- 563 831	- 563 831
				- 97 422	
<b>-259 780</b>	<b>-1 197 980</b>	<b>-2 187 318</b>	<b>-2 751 149</b>	<b>-2 848 571</b>	<b>-6 396 227</b>

Pendant quatre ans (2014-2017), la contribution au redressement des finances publiques a été imputée sur la dotation forfaitaire des communes et sur la dotation d'intercommunalité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Problème : la dotation de certaines structures s'est retrouvée très vite à zéro. Pour celles-ci, la loi de finances 2015 a fixé le principe d'un prélèvement sur les recettes fiscales. Les communes et intercommunalités

concernées se sont trouvées dans une situation de "DGF négative". Leur nombre a crû rapidement. Pour ce qui est des seules communes, 59 ont été dans ce cas de figure en 2015 et 167 en 2016. Mais, en 2017, elles ont été 439. Les montants ainsi ponctionnés ont également fortement progressé : de 2,1 millions d'euros en 2015, ils sont passés à 9,1 millions en 2016, puis à 26,5 millions l'an passé. Pour les 132 intercommunalités concernées en 2017, l'enjeu a été encore plus important, puisqu'il s'est élevé à 36,3 millions d'euros.

Après quatre années de baisses successives, la DGF a été « stable » en 2018 et « elle devrait le demeurer durant le restant du quinquennat ». Cela revient à geler la contribution au redressement des finances publiques, mais non à la réduire, encore moins à la supprimer. Les collectivités qui se trouvaient en situation de DGF négative en 2017 doivent donc continuer en 2018 et les années suivantes à être prélevées sur leurs ressources fiscales. C'est une question d'équité, d'autant que certaines des collectivités concernées perçoivent un produit abondant des impôts locaux. Les parlementaires l'ont bien perçu et la loi de finances pour 2018 a donc gravé ce principe pour les années à venir.

Dans une note d'information sur la répartition de la dotation forfaitaire des communes, qu'elle a diffusée en mai dernier, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) a indiqué que 640 communes ont en 2018 une dotation forfaitaire égale à zéro. Pour autant, toutes ces communes ne subissent pas un prélèvement sur leur fiscalité pour s'acquitter de la contribution au redressement des finances publiques entre 2014 et 2017. C'est en effet ce que nous apprend un arrêté interministériel du 26 septembre. Le texte dresse la liste des communes qui doivent subir ce prélèvement : 439 communes et 132 EPCI à fiscalité propre sont concernés cette année. Soit exactement le même nombre qu'en 2017. Pour les communes, les sommes prélevées en 2018 sont identiques à celles qui l'ont été l'an dernier (26,5 millions d'euros), tandis que pour les communautés, elles sont un peu inférieures cette année à celles de 2017 (la différence s'élève à 385.000 euros).

## Les réactions du Comité des finances locales

Du fait de la stabilité globale des dotations et de l'absence de grande réforme, les dispositions du projet de budget pour 2019 consacrées aux collectivités territoriales n'ont à première vue pas de quoi susciter de grands débats. Pourtant, plusieurs dispositions font réagir les élus locaux, dont le Président du Comité des finances locales (CFL), qui a critiqué "un budget en trompe l'oeil" concernant le secteur public local et a dénoncé un budget de l'État qui selon lui "est, dans la réalité, dans la lignée des précédents, c'est-à-dire dans les restrictions" pour les collectivités territoriales.

Alors que, pour les ménages, l'inflation pourrait se situer en 2019 "entre 1,7% et 2%", (Bercy la chiffre à 1,3% hors tabac), elle pourrait atteindre "2,5%" pour les communes. "Le panier du maire" est très sensible en particulier à la hausse du prix de l'énergie. En outre, la poursuite en 2019 (après une parenthèse d'un an), de l'application du plan décidé par le gouvernement concernant les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) des fonctionnaires, pourrait "enchérir les coûts de gestion" de "200 millions d'euros en année pleine". Dans un tel contexte, le gel des dotations est un recul. "Beaucoup de politiques qui impactent les politiques des territoires sont en forte diminution" dans le projet de loi de finances, a pointé le Président du CFL.

La limitation du nombre des contrats aidés "à 130.000" l'an prochain va constituer "une ponction de 850 millions d'euros qui allaient sur les territoires et venaient aider puissamment à la mise en oeuvre des politiques de proximité et à l'insertion". De plus, l'économie d'1 milliard d'euros sur l'aide personnalisée au logement (APL) va poser des difficultés à des locataires, qui pousseront donc plus facilement la porte des centres communaux d'action sociale.

Le président du CFL a aussi dénoncé les coupes subies par certaines politiques de l'État (le sport par exemple), voire la suppression de certains crédits (comme ceux en faveur des territoires à énergie positive et à croissance verte), mais aussi des hausses fiscales (taxe générale sur les activités polluantes). Voici selon le président du CFL « un inventaire de l'ensemble des mesures" qui auront des conséquences financières pour les collectivités territoriales. "Derrière l'autosatisfaction affichée par le gouvernement et les ministres, la réalité sera beaucoup plus complexe", a-t-il déclaré.

"Il y en a assez que le gouvernement se vante de faire une péréquation dans laquelle il ne met pas un centime", a-t-il également regretté. Il a rappelé que la hausse des dotations de péréquation en 2019 (90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et autant pour la dotation de solidarité rurale, 10 millions d'euros pour les dotations de péréquation départementales) sera entièrement financée par une ponction sur l'enveloppe des dotations aux collectivités territoriales.



# La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

---

La loi de finances 2019 reprend le cadre financier de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022. Nous proposons de revenir sur la loi de programmation des finances publiques pour se rappeler la teneur de cette loi qui bouleverse la gestion des collectivités. Ce texte fixe une trajectoire des finances publiques traduisant, selon ses auteurs, « l'ambition du gouvernement de réduire à la fois le déficit public, la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant les priorités du gouvernement ».

**Nous vous proposons de prendre connaissance des principales dispositions concernant le bloc communal incluses dans le LFPF 2018-2022 et des éléments, pour repère, de la LF2018 à défaut d'avoir les éléments définitifs de la LF 2019 :**

**1. l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement** (1,2% par an modulables) pour les collectivités dont le budget de fonctionnement atteint 60 M€ (la Ville de Marcq-en-Barœul n'est pas concernée) ;

**2. le dégrèvement de taxe d'habitation pour 80% des contribuables en 3 ans** (61% des foyers Marcquois);

**3. le plafonnement des taxes affectées au Centre national pour le développement du sport (CNDS) :** réduction des subventions pour les investissements dans les équipements sportifs. La Ville a bénéficié de fonds du CNDS pour la rénovation des terrains synthétiques notamment...;

**4. une nouvelle politique du logement avec la réduction des APL à laquelle s'ajoute une réduction des loyers de solidarité :** accentuation du soutien du CCAS;

**5. concernant les dotations de fonctionnement :**

- le gel de la DGF mais une nouvelle baisse des autres dotations de fonctionnement : Malgré l'annonce du gel, la Ville a perdu 100 K€ en 2018 et devrait perdre au maximum 125K€ en 2019;

- le gel du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1Md€ en 2018 et 2019 après une progression annuelle : cette recette dynamique est dorénavant plafonnée à environ 500K€ pour Marcq-en-Barœul.

**6. concernant les dotations d'investissement :**

- la **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** est maintenue, en 2018 et 2019. L'enveloppe est majorée d'une partie de l'ancienne réserve parlementaire;

- la **Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L)** est pérennisée et désormais inscrite au CGCT depuis 2018. La Ville a obtenu, en 2018, ce soutien pour des projets de rénovation de nos bâtiments (environ 150 K€).

**7. concernant la fonction publique territoriale :**

- rétablissement du jour de carence en 2018

- hausse de la CSG : la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) ne compense pas intégralement la hausse de la CSG : la loi crée une indemnité obligatoire, à la charge des employeurs publics, destinée à compenser la hausse de la CSG. Elle est versée mensuellement. Les maires et présidents d'EPCI ont dû mettre en oeuvre cette indemnité sur les payes de janvier 2018.

**Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales via la LPFP 2018-2022**

**Le gel des concours financiers de l'État :** La LPFP détermine un objectif d'évolution des concours financiers de l'État.

**Les contrats Etat- collectivités locales**

Un objectif national d'économies de 13 Md€ sur la période. Pour les collectivités locales, les objectifs sont les suivants :

Collectivités territoriales et EPCI	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Pour l'évolution du besoin de financement en Md€:					
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13,0

Les collectivités concernées, en 2018 et en 2019, par ces contrats sont celles qui ont plus de 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement au compte de gestion du budget principal, soit 340 collectivités en 2018.

Ces contrats ont été conclus pour une durée de 3 ans.

**Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement plafonné à 1,2% par an.**

Dans certaines conditions (évolution de la population, revenu moyen par habitant, évolution des DRF entre 2014 et 2016 par rapport à la moyenne) ce taux peut être modulé à la baisse (1,05% annuel) ou à la hausse (1,35% annuels). Les budgets annexes ne sont pas concernés par l'objectif.

**Bonus-malus en fonction du respect ou non des objectifs du contrat.**

A compter de 2018, est examiné l'écart entre le niveau des dépenses réelles de fonctionnement exécuté et l'objectif fixé dans le contrat. Cette différence est appréciée sur la base des derniers comptes de gestion disponibles.

Si la collectivité a accepté de signer un contrat, la « reprise financière ou malus ou réfaction » est égale à 75 % de l'écart constaté. Le montant de cette reprise ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF) du budget principal de l'année considérée.

Si la collectivité a refusé de signer un contrat, le montant du malus est égal à 100% de l'écart avec l'objectif dans la limite de 2 % des RRF du budget principal.

Le montant de la reprise est arrêté par le Préfet et la collectivité concernée dispose d'un délai de réponse de 15 jours. Au-delà des 15 jours, si la collectivité ou l'EPCI ne s'est pas prononcée dans le délai prescrit, le représentant de l'Etat arrête le montant de la reprise financière. Le montant de la reprise est prélevé sur les douzièmes de fiscalité.

Calcul du bonus : les bonus sont prélevés sur la DSIL. En cas d'atteinte ou de dépassement des objectifs, la collectivité bénéficie d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

### **Le plafond de capacité de désendettement : le ratio dette/CAF.**

Sur le budget principal, ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes et EPCI, 10 ans pour les départements et la métropole de Lyon, 9 ans pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

## **Fiscalité**

### **Dégrèvement de la taxe d'habitation (TH) en 3 ans**

80 % (61% à Marcq) des foyers seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Le paiement de la TH sera en revanche maintenu pour les autres contribuables (20%). L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les éventuelles augmentations de taux de 2017 ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables, y compris les « 80% » dispensés du paiement de la TH.

### **Prise en charge rétroactive de l'allègement « demi-part des veuves » ou « vieux parents »**

Cette disposition permet de compenser l'année suivante la diminution des bases imposables par l'effet de la loi. Cette compensation est partielle, car le taux est différencié (entre le taux de la commune et le taux de référence). Cette disposition est reconduite par le PLF 2019 (voir chapitre précédent).

### **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales**

Le calcul de la revalorisation des bases cadastrales 2018 est ainsi égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1,2% pour 2018.

Nous ne connaissons pas encore la revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour 2019.

## **Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouveaux logements sociaux**

Les nouveaux logements sociaux bénéficient depuis 2004 d'un allongement de l'exonération TFPB de dix ans, au-delà de l'exonération pérenne de 15 ans (qui peut être portée à 20 pour les logements sociaux satisfaisant à des critères environnementaux). Cette mesure d'allongement devait prendre fin au 31 décembre 2018. La LF 2018 proroge à nouveau les durées d'exonération de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

## **La DUCSTP (la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle correspond aux anciennes compensations fiscales de taxe professionnelle, qui ont été agrégées en une enveloppe unique lors de la réforme de la taxe professionnelle).**

Après des années de baisse du fait de son utilisation comme variable d'ajustement, cette dotation est donc supprimée en totalité afin de financer l'allègement des baisses de l'intégration de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et des Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). La Ville a perdu, en 2018, 10K€.

## **Report des effets du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)**

Il a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.

Les mesures devant entrer en vigueur en 2018 ont été repoussées en 2019, celles prévues en 2019 n'entreront en vigueur qu'en 2020, etc.

## **Aménagement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu**

Initialement prévue au 1er janvier 2018, l'entrée en vigueur du prélèvement à la source introduit par l'article 60 de la loi de finances pour 2017 a fait l'objet d'un décalage d'un an, au 1er janvier 2019.

# La suppression totale de la taxe d'habitation pour 2021 : point d'étape et repères

---

La suppression partielle de la taxe d'habitation (TH) a été inscrite dans la loi de finances pour 2018 pour 80 % des Français. Le chef de l'Etat a fait savoir dans un deuxième temps que cet impôt devra être supprimé "pour la totalité" des contribuables d'ici 2020 ce qui implique une refonte de la fiscalité locale pour assurer la compensation des communes et des intercommunalités. Depuis, les travaux sont allés bon train. Ceux du comité des finances locales (CFL), ceux de la mission Richard-Bur... Plusieurs scénarii ont été mis sur la table et les annonces contradictoires s'envolent... Où en sommes-nous ?

Lors de la présentation du PLF 2019, le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé au passage que la troisième tranche, celle des 80%, interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Il a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans "un projet de loi spécifique sur les finances locales, sans doute au premier trimestre 2019". Il a aussi été relevé que les travaux sur cette compensation conduisent à "réfléchir aux finances locales en général". Faut-il s'attendre à un big-bang ou au grand soir de la fiscalité locale?

« Le coût de la mesure de suppression totale de la TH, non budgétisé dans la trajectoire de la loi de programmation devra être financé par des « mesures d'économie supplémentaires en dépense », « la renonciation à des mesures dépenses » ou par « un accroissement des prélèvements sur le contribuable national » » selon le rapport « Richard Bur ».

## Vers quelle réforme de la fiscalité?

« Cette réforme résulte de la suppression intégrale de la TH décidée après le dégrèvement de 80% des foyers fiscaux, par sa mauvaise corrélation avec les revenus et son poids très inégal selon les collectivités... De ce fait, l'impact de la suppression justifie un réexamen d'ensemble, « une refonte », selon les termes du Gouvernement.

## Les scénarii de remplacement de la taxe d'habitation

**1. Soit le transfert aux communes de la taxe foncière des propriétés bâties du Département, complétée par l'attribution d'impôt national, car les comptes ne sont pas bons.**

Rappelons, que la taxe d'habitation représente 15 M€ à Marcq-en-Barœul et que la taxe foncière bâtie du Département sur la Ville de Marcq-en-Barœul est de 11 M€. Il manque 4M€ pour atteindre les 15 M€ de la taxe d'habitation... Quels impôts pour compenser cette différence?

**2. Le montant de la taxe d'habitation communale est entièrement compensé par un impôt national aux communes et aux EPCI**

Dans ce cas, les collectivités perdent le dynamisme des bases et le pouvoir sur les taux.

**3. Une autre solution ?**

Sur quelle valeur? Sur quelle base? Sur quel taux? Perte du pouvoir sur le taux? Perte des recettes et des bases dynamiques?

**La question principale : demain, comment va s'équilibrer le budget des collectivités?**

Face aux incertitudes de la réforme de la taxe d'habitation, la stabilité fiscale de cette taxe doit être comprise comme une volonté politique financière de notre collectivité. L'Etat calcule la compensation pour le dégrèvement partiel et progressif de 80% des contribuables sur le taux de 2017 et se baserait pour la futures réforme de la taxe d'habitation exonérant 100% des contribuables sur le taux de 2017. En cas de baisse du taux de la taxe d'habitation, l'Etat réduirait sa « compensation » et la Ville serait, au regard de la réforme à venir, perdante ad vitam aeternam. Quant à la taxe foncière sur les propriétés baties, nous nous engageons, comme nous l'avons fait lors de cette mandature, à poursuivre la baisse.

**Le gouvernement cherche la solution pour compenser la suppression totale de la taxe d'habitation. Quelle que soit la solution adoptée le manque à gagner demeure. Comment supprimer 18 milliards de recettes sans créer d'impôt nouveau tout en réduisant les déficits publics ? De plus, il faut craindre que cette réforme rompe le lien fiscal entre les habitants et la collectivité de proximité qu'est la commune. Cette réforme sera lourde de conséquence, sauf à s'inscrire dans une volonté délibérée de revenir sur la décentralisation et d'éloigner le pouvoir de décision des citoyens. Au-delà de cet aspect politique, l'autre crainte de cette réforme est la perte d'autonomie des communes, quel que soit le nouveau mode de financement imaginé. Pour l'heure, il faut attendre 2019 pour connaître les mesures compensatoires et ses conséquences sur les collectivités.**

# Analyse rétrospective de la gestion des collectivités par la Cour des comptes

---

Dans son dernier rapport consacré aux finances publiques locales, la Cour des comptes confirme que la baisse des dotations entre 2013 et 2017, décidée par le précédent exécutif, a bien provoqué un choc sur les dépenses des collectivités et donc des "efforts de gestion" inédits. Les collectivités n'ont guère eu d'autre choix que de brider leurs dépenses. Le total des concours de l'Etat est passé de 58,2 milliards d'euros en 2013 à 47,1 milliards en 2017, soit un recul de 19%. Cette baisse contrainte des dépenses a toutefois pesé plus fortement sur l'investissement que sur le fonctionnement, a été moins nette en 2017 et a touché inégalement chacune des collectivités. L'encadrement des dépenses instauré en 2018, par la contractualisation, serait donc a priori plus vertueux... sauf que la Cour émet des réserves sur le paramétrage du dispositif et doute de son efficacité au-delà de 2018.

## Un "coup d'arrêt"

Le rapport établit que les dépenses des collectivités (budgets principaux et annexes) sont passées de 236 milliards d'euros en 2013 à 232 milliards en 2016 (-1,8%), avant de remonter à 240 milliards en 2017 (+3,4%) du fait d'une reprise de l'investissement.

L'impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été important. Le rapport évoque même un "coup d'arrêt". Mais celui-ci a peut-être en partie raté sa cible. Il a en effet été "rapide et marqué sur les dépenses d'investissement qui ont reculé de 11% entre 2013 et 2017", tandis que les dépenses de fonctionnement "ont continué de progresser, mais à un rythme ralenti de 1,5% par an en moyenne", résume la Cour. Le ralentissement de la hausse des dépenses de fonctionnement a en premier lieu été lié aux dépenses de personnels, les achats de biens et services étant quant à eux restés globalement stables.

Quoi qu'il en soit, "sous l'effet de la baisse des concours financiers de l'État", les collectivités ont de facto "obtenu un ralentissement de leurs dépenses supérieures à celui de leurs recettes et, ainsi, redressé le niveau de leur épargne par rapport à la situation de 2013". Au final, "le recul marqué de l'investissement local de 2013 à 2017, combiné au redressement partiel de l'autofinancement a permis de ralentir sensiblement l'évolution de la dette des collectivités locales et d'en faire baisser le poids rapporté au PIB".

## En 2017, une baisse compensée par la fiscalité

S'agissant de l'année 2017 en revanche, la Cour observe une reprise des dépenses : +2,1%. Celle-ci a été due à "une atténuation partielle des efforts d'économie" mais aussi à "l'impact de décisions nationales en matière de fonction publique" (point d'indice, PPCR...).

Si les efforts de gestion des collectivités se sont en partie relâchés en 2017, c'est d'une part, dit le rapport, parce que la contrainte a été moins forte dans la mesure où pour le bloc local, la baisse de la DGF avait été divisée par deux. C'est, d'autre part parce que la "fiscalité transférée ou économique" a été dynamique (droits de mutation notamment), permettant ainsi de maintenir l'ensemble des transferts financiers à "un niveau comparable à celui de 2016". "Finalement, la baisse des concours financiers sous l'enveloppe normée' a été intégralement compensée par la hausse de la fiscalité transférée ou économique", peut-on lire.

### Des situations locales hétérogènes

Au-delà de ces constats différents selon les niveaux de collectivités, la Cour met l'accent sur l'hétérogénéité des trajectoires financières au sein de chaque catégorie de collectivités, tant "en charges de fonctionnement, en matière de produits de fonctionnement, de niveau d'épargne, d'effort d'investissement et d'endettement".

Ainsi, au sein du bloc communal, il est évident que "la maîtrise des charges est plus délicate à obtenir dans les petites collectivités que dans les ensembles intercommunaux de grande taille" ayant entre autres davantage de "capacités de mutualisation".

La Cour avait déjà eu l'occasion de mettre en lumière les "limites" du dispositif de baisse des dotations. Elle le redit aujourd'hui... et considère que "d'une certaine manière, le nouveau dispositif, mis en place au printemps 2018, répond, au moins dans son principe" au souci de mieux prendre en compte les niveaux de ressources et de charges propres à chaque collectivité afin d'"individualiser les efforts" demandés.

### Contractualisation : un objectif "ambitieux"

Le "nouveau dispositif de contractualisation", c'est naturellement l'encadrement de la dépense choisi par le nouvel exécutif et inscrit dans la loi de programmation des finances publiques, dont l'article 13 soumet les dépenses de fonctionnement des collectivités à un objectif national d'évolution de 1,2% par an au maximum en valeur. A première vue, par rapport aux taux de croissance annuels constatés entre 2013 et 2017, cet objectif semble "atteignable", en tout cas en début de période. La Cour le juge toutefois "ambitieux" dès lors que l'on tient compte de l'inflation, qui affiche une reprise depuis 2017.

Dans ses précédents rapports, la Cour s'était montrée favorable au principe de contractualisation. Aujourd'hui pourtant, elle émet de nombreuses réserves à l'égard du dispositif tel qu'il a été paramétré. Certaines de ces critiques rejoignent d'ailleurs celles qui ont pu être formulées par les associations d'élus.

Ainsi, le rapport considère que "le taux national de 1,2%, identique pour toutes les catégories de collectivités, connaît de faibles modulations locales en fonction des contraintes individuelles de gestion". Il souligne aussi qu'une part "très significative" de la dépense locale reste hors encadrement, que les mouvements de transferts de charges entre communes et EPCI sont insuffisamment pris en compte ou encore que "les interventions publiques qui bénéficient de recettes tarifaires ou de cofinancements propres sont traitées comme l'ensemble des charges de fonctionnement".



### Une efficacité incertaine

La Cour juge finalement que l'efficacité de l'encadrement des dépenses de fonctionnement sera incertaine au-delà de 2018. En effet, "si l'objectif de dépenses est atteint en début de période, les collectivités devraient connaître une amélioration de leur épargne, supérieure au besoin de financement de leurs investissements". Elle prévoit donc une "amélioration de leur équilibre financier" qui pourrait conduire les collectivités à "sortir de la trajectoire prévue en renforçant leur effort d'équipement ou en relançant les dépenses de fonctionnement". Et elle finit donc par réitérer peu ou prou sa recommandation habituelle : "Poursuivre les efforts d'économie, en veillant notamment à contenir les charges de personnel, en agissant sur les effectifs, le temps de travail et le régime indemnitaire, ainsi que sur les autres charges de fonctionnement dont les achats de biens et de services"...

**En conclusion, la Cour des compte estime que les collectivités, au sens large, ont fait les efforts de gestion que leur imposait la réduction des dotations mais pas plus... ce qui n'est pas le cas de Marcq-en-Baroeul...**



# Pour faire face à ce contexte budgétaire inédit, la saine gestion financière de Marcq-en-Barœul est confirmée et renforcée pour financer nos futurs investissements

## Une gestion financière exigeante au service des Marcquois

Les fondamentaux financiers de Marcq-en-Barœul ont été préservés depuis 2013, gage d'une gestion exigeante, constamment mise au service des Marcquois, dans l'ensemble des champs d'action de la collectivité, qu'il s'agisse des équipements de proximité, des politiques culturelles ou sportives ou encore de l'environnement et du cadre de vie.

Notre saine gestion financière est la résultante d'un « cadrage budgétaire strict » et de la « politique de maîtrise budgétaire déterminée ».

## Les dépenses de fonctionnement

L'analyse de la section de fonctionnement fait apparaître une progression maîtrisée des dépenses. L'effort engagé en ce sens par la collectivité se traduit notamment par trois chiffres :

Depuis les six dernières années,

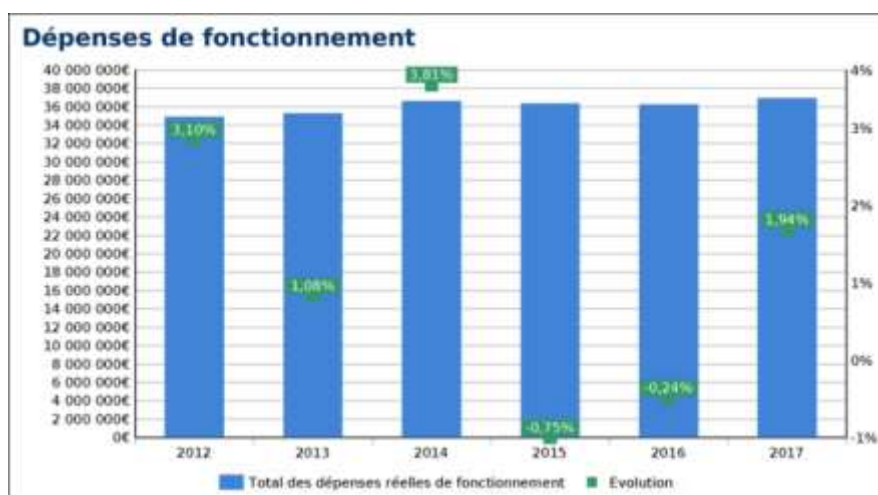
- \* Les dépenses réelles de fonctionnement ont seulement progressé en moyenne de 1.15%/an, soit 5.91% sur la période.

- \* +2.1 %/an pour la masse salariale, soit +10.94% sur la période.

- \* -1.23 %/an pour les charges à caractère général, soit un niveau inférieur de l'inflation constatée sur la période, soit -6.02% sur la période.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement	34 886 989	35 263 131	36 606 791	36 332 552	36 245 027	36 947 613
Evolution en %	3,1 %	1,08 %	3,81 %	-0,75 %	-0,24 %	1,94 %

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1,15 %	5,91 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2,1 %	10,94 %
Charges à caractère général (chap 011)	-1,23 %	-6,02 %



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement	34 886 989	35 263 131	36 606 791	36 332 552	36 245 027	36 947 613
Evolution en %	3,1 %	1,08 %	3,81 %	-0,75 %	-0,24 %	1,94 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	22 781 662	22 867 880	23 925 505	24 572 067	24 583 261	25 274 557
Evolution en %	2,39 %	0,38 %	4,62 %	2,7 %	0,05 %	2,81 %
Charges à caractère général (chap 011)	8 111 767	8 191 012	8 393 985	7 697 062	7 669 214	7 623 690
Evolution en %	7,19 %	0,98 %	2,48 %	-8,3 %	-0,36 %	-0,59 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	835 201	861 258	843 552	842 046	828 173	866 122
Evolution en %	-4,87 %	3,12 %	-2,06 %	-0,18 %	-1,65 %	4,58 %
Subventions versées (art 657)	2 151 547	2 232 740	2 473 146	2 401 980	1 954 400	2 253 914
Evolution en %	-2,94 %	3,77 %	10,77 %	-2,88 %	-18,63 %	15,33 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	304 052	324 115	359 181	310 263	289 527	311 565
Evolution en %	-10,47 %	6,6 %	10,82 %	-13,62 %	-6,68 %	7,61 %
Intérêts de la dette (art 66111)	344 491	290 410	255 507	206 821	156 178	10 356
Evolution en %	-15,03 %	-15,7 %	-12,02 %	-19,05 %	-24,49 %	-93,37 %

### Les orientations de la masse salariale

En 2019, la Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra sa politique volontariste dans le domaine des ressources humaines, prioritairement tournée vers les services publics dédiés aux administrés, dans un contexte de maîtrise de la masse salariale.

Les perspectives budgétaires 2019 relatives à la masse salariale se déclinent de la façon suivante :

#### Des dépenses contraintes, à travers :

- La mise en œuvre des PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations) qui conduit à une revalorisation des grilles indiciaires ou encore au reclassement des agents dans des nouvelles grilles ;
- La hausse des cotisations (Pôle Emploi, IRCANTEC, URSSAF).
- Les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) se rapportant au déroulement de carrière des agents, à travers les avancements d'échelon, ou encore les avancements de grade et la promotion interne.

**Des dépenses qui relèvent de la politique volontariste de la collectivité :**

- La poursuite de la mise en œuvre de la revalorisation du nouveau régime indemnitaire pour plus de 400 agents relevant de la catégorie C ;
- La reprise en régie de l'activité de l'Association Marcq Enfance Famille, dans un souci d'harmonisation des structures petite enfance de la Ville, à travers la création de 8 postes.

Grace aux optimisations résultant des réflexions menées par les services, en termes d'organisation, la prévision d'évolution du BP pour la masse salariale 2019 pourra être limitée à **2,3 % par rapport au BP 2018**.

La constance des effectifs, la résorption de l'emploi précaire et la politique dynamique de recrutement de la collectivité, s'inscrivent dans un contexte de gestion maîtrisée concilié à un nécessaire développement des ressources humaines, adapté aux ambitions affichées et aux évolutions à venir.

**Les Epargnes**

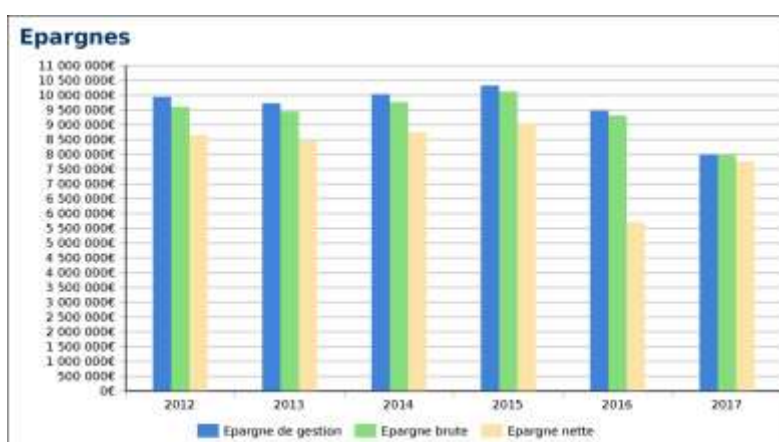
**Epargne de gestion**= Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute**= Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Epargne nette**= Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Dans notre cas, l'épargne nette est positive, ce qui démontre la bonne santé financière de notre Ville.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Recettes de fonctionnement</b>	46 069 834	44 717 255	47 640 966	46 642 434	46 423 373	45 630 603
Epargne de gestion	9 937 437	9 721 380	10 021 432	10 318 997	9 466 026	7 982 206
Epargne brute	9 592 946	9 430 970	9 765 925	10 112 176	9 309 848	7 971 850
Taux d'épargne brute (en %)	21,57 %	21,1 %	21,06 %	21,77 %	20,44 %	17,75 %
Epargne nette	8 644 509	8 445 523	8 741 691	9 047 292	5 702 493	7 762 640



## Les taux fiscaux en baisse

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2012	29,47 %	15,25 %	20,81 %
2013	29,18 %	15,1 %	20,61 %
2014	28,89 %	14,95 %	20,4 %
2015	28,89 %	14,95 %	20,4 %
2016	28,6 %	14,95 %	20,4 %
2017	27,46 %	14,95 %	20,4 %
2018	27.46%	14.80%	19.38%

### Evolution

	Evolution du taux de TH	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2012	-1,01 %	-0,97 %	-1 %
2013	-0,98 %	-0,98 %	-0,96 %
2014	-0,99 %	-0,99 %	-1,02 %
2015	0 %	0 %	0 %
2016	-1 %	0 %	0 %
2017	-4 %	0 %	0 %
2018	0%	-1%	-5%

## Les taux des impôts locaux des villes de la MEL

### La taxe d'habitation

Commune	Taux TH 2015	Taux TH 2016	Taux TH 2017
LAMBERSART	40.00%	40.00%	39.20%
SAINT ANDRE	38.05%	38.05%	38.05%
WATTRELOS	34.45%	34.45%	34.45%
MOUVAUX	33.37%	34.37%	34.37%
LILLE	33.55%	33.55%	33.55%
CROIX	35.92%	34.48%	32.80%
WASQUEHAL	34.79%	33.74%	32.73%
TOURCOING	33.98%	33.30%	32.30%
MARQUETTE	32.16%	32.16%	32.16%
VILLENEUVE D'ASCQ	30.56%	30.56%	30.56%
BONDUES	30.70%	30.24%	29.79%
ROUBAIX	32.11%	32.11%	28.90%
<b>MARCQ EN BAROEUL</b>	<b>28.89%</b>	<b>28.60%</b>	<b>27.46%</b>
LA MADELEINE	24.93%	24.93%	24.93%
MONS EN BAROEUL	19.04%	19.04%	19.04%

### La taxe foncière

Commune	Taux TF 2015	Taux TF 2016	Taux TF 2017
WATTRELOS	49.91%	49.91%	49.91%
MARQUETTE	36.94%	36.94%	36.94%
TOURCOING	31.70%	31.70%	31.70%
LAMBERSART	30.73%	30.73%	30.73%
WASQUEHAL	32.44%	31.47%	30.53%
ROUBAIX	29.41%	29.41%	29.41%
LILLE	29.06%	29.06%	29.06%
VILLENEUVE D'ASCQ	28.38%	28.38%	28.38%
SAINT ANDRE	26.27%	26.27%	26.27%
CROIX	25.80%	25.80%	25.80%
LA MADELEINE	24.94%	24.94%	24.94%
BONDUES	24.73%	24.73%	24.73%
MOUVAUX	21.34%	21.98%	21.98%
MONS EN BAROEUL	17.43%	17.43%	17.43%
<b>MARCQ EN BAROEUL</b>	<b>14.95%</b>	<b>14.95%</b>	<b>14.95%</b>

## Les dépenses d'investissement renouvelées

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles d'investissement	9 531 875	11 511 399	7 896 384	8 076 400	11 941 734	8 645 616
Evolution en %	4,63 %	20,77 %	-31,4 %	2,28 %	47,86 %	-27,6 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	8 553 377	10 481 402	6 331 824	7 009 266	8 193 229	5 785 967
Evolution en %	16,1 %	22,54 %	-39,59 %	10,7 %	16,89 %	-29,38 %
Subventions d'équipement (art 204)	30 000	36 500	0	0	140 000	10 900
Evolution en %	-74,49 %	21,67 %	-100 %	0	0	-92,21 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	948 437	985 447	1 024 234	1 064 884	3 607 355	209 210
Evolution en %	-29,13 %	3,9 %	3,94 %	3,97 %	238,76 %	-94,2 %

L'effort d'investissement consenti par la Ville de Marcq-en-Barœul est important sur la période : 57.59 M€.

## Une dette inexistante

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital Restant Dû (au 01/01)	7 839 567	6 891 130	5 905 683	4 881 448	3 816 565	209 210
Evolution en %	-14,58 %	-12,1 %	-14,3 %	-17,34 %	-21,81 %	-94,52 %
Annuités	1 292 928	1 275 857	1 279 741	1 271 705	3 763 533	209 210
Evolution en %	-25,85 %	-1,32 %	0,3 %	-0,63 %	195,94 %	-94,17 %

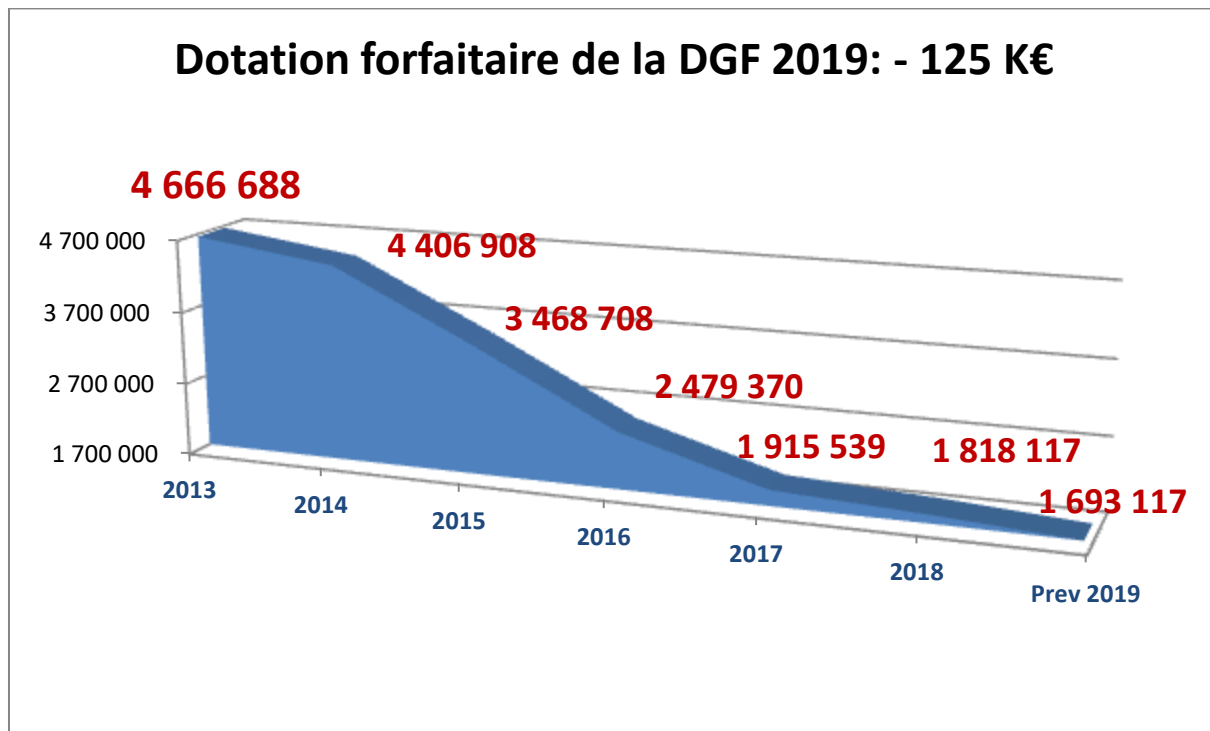


	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours au 1er janvier	7 839 567	6 891 130	5 905 683	4 881 448	3 816 565	209 210
Ratio de désendettement	0,7 ans	0,6 ans	0,5 ans	0,4 ans	0 ans	0 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0
Encours au 31 decembre	6 891 130	5 905 683	4 881 448	3 816 565	209 210	0



### Un contexte budgétaire inédit auquel la Ville a fait face

Nos choix financiers passés sont gages de nos marges de manœuvre actuelles et futures. Pourtant, les défis financiers auxquels notre collectivité a dû faire face, comme l'ensemble des collectivités locales françaises, sont inédits. Nos ressources en fonctionnement ont été placées durablement sous contrainte entre 2014-2017. Pour autant, en cette fin de mandat municipal, l'ampleur de cette baisse de ressources a pu être contenue par la rigueur de notre gestion.



## Le contexte a appelé des réponses ambitieuses pour financer les investissements pour les générations futures

Conformément aux engagements pris devant les Marcquois, nous avons mis tout en œuvre pour que les impôts locaux n'augmentent pas pendant la mandature. Ils ont fortement diminué, malgré la baisse des dotations imposée par l'Etat aux collectivités.

De nouvelles pistes d'optimisation des recettes ont été mobilisées.

Nous avons mis en place un plan d'économies pour la collectivité Marcquoise. Un travail collaboratif inédit avec les adjoints est conduit dès 2014 et poursuit pour identifier des pistes d'économies sur l'ensemble des politiques d'intervention de la municipalité tout en conservant la qualité des services publics offerts aux Marcquois. Cela malgré, l'accroissement des dépenses obligatoires, qui ne cessent de croître plus vite que l'inflation.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement en début d'exercice	9 753 973	12 493 831	11 797 206	16 918 519	21 076 434	21 369 499
Résultat de l'exercice	2 739 857	-696 625	5 121 313	4 157 915	293 065	3 966 488
Fonds de roulement en fin d'exercice	12 493 830	11 797 206	16 918 519	21 076 434	21 369 499	25 335 987

**Nous avons les moyens de nos ambitions. C'est-à-dire les ressources internes pour financer nos investissements pour 2019 et notre plan pluriannuel d'investissement.**

**La Ville compte investir 22 M€ d'investissement en 2019 sans soulever d'emprunt.**

**Nous avons trois objectifs pour 2019 :**

- Encore mieux servir les Marcquois
- Construire la Ville de demain
- Continuer à embellir la Ville d'aujourd'hui.

# Encore mieux servir les Marcquois

---

## Encore plus et mieux accompagner les marcquois

En proposant des services adaptés aux différents domaines de leur vie quotidienne : enseignement, commerce, culture, sport et événements et également un soutien à la vie associative et aux actions en direction des entreprises.

## Une politique éducative au service de la famille

### Une politique éducative ambitieuse confirmée

La Ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marcquois.

Les garderies du soir sont reconnues, conventionnées par l'Etat et subventionnées par la caisse d'allocations familiales (C.A.F.). Chaque enfant recueilli bénéficie d'activités variées et ludiques, encadrées par du personnel compétent.

Cette volonté se traduira par la mise en œuvre d'un projet d'animation innovant des temps périscolaires. En 2019, les animations seront en lien avec le thème proposé par Lille3000, « Eldorado », la découverte de l'Amérique Latine.

Des actions éducatives municipales seront prolongées : un fruit à la récré, la Semaine du Goût, les classes de découverte dans le Val de Loire.

### Un patrimoine scolaire modernisé

La Direction de l'Enseignement prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui fixe à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves.

Ce programme se traduira par la poursuite de la mise aux normes des bâtiments permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicap, conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal.

Il est également le reflet des préoccupations en matière de sécurité. L'effort portera, de nouveau, sur la volonté de sécuriser les espaces scolaires.

Enfin, l'embellissement du cadre de vie des enfants sera un des axes forts.

### Un service de restauration innovant

Alors que les effectifs scolaires sont constants, le nombre d'enfants accueillis en restauration scolaire ne cesse de croître chaque année. Pour 2019, 4 % de convives supplémentaires sont attendus dans les restaurants scolaires municipaux.

La Ville de Marcq-en-Barœul proposera aux enfants un repas équilibré avec, chaque jour, un élément du menu issu de l'agriculture biologique. La qualité des produits est une exigence forte : des produits labellisés, frais, de saison dans le respect des principes du développement durable et de l'équilibre alimentaire, des produits issus très majoritairement d'éleveurs, de maraichers, de produits régionaux.

### **Un accès privilégié à la citoyenneté**

Les actions du Conseil Municipal des Enfants offriront une implication directe des jeunes élus dans le domaine de la protection de l'environnement, le respect d'autrui, les problématiques de la cité, les droits et devoirs de chaque citoyen.

### **Une offre culturelle en constante évolution**

#### **Développer une politique culturelle créative et innovante, à la fois plus proche des publics et connectée aux projets du territoire.**

Pour favoriser la proximité avec le public, la Médiathèque développera de nouveaux ateliers créatifs aux adultes et aux enfants. Le Conservatoire partagera ses projets avec les écoles, les aînés et les associations musicales.

Des actions de médiation verront le jour autour des livres (la Corderie hors les murs) et des expositions, en préfiguration du programme du futur Carré Saint-Joseph. Des partenariats permettront de diversifier la programmation théâtrale et musicale. Un nouveau projet autour du cinéma sera conduit dans les écoles.

En mars, spectacles, ateliers et débats répondront à la thématique des droits des femmes.

D'avril à novembre, la Ville de Marcq-en-Barœul fera écho à Eldorado, la 5<sup>ème</sup> édition de Lille 3000, en proposant une programmation spécifique réunissant artistes professionnels et amateurs.

En 2019, des tarifs d'entrées aux spectacles resteront très attractifs. En effet, l'accessibilité de tous les publics est l'une des priorités de la politique culturelle marcquoise.

2019 sera l'année dédiée à l'aménagement des deux grands chantiers culturels du mandat que sont le Pont des Arts et l'espace Saint-Joseph.

Le programme d'activités de l'espace Saint-Joseph sera défini, avec notamment la préparation de son inauguration en fin d'année.

### **La promotion du sport pour tous**

Toujours soucieuse de développer les activités physiques et sportives sur le territoire, le programme sportif municipal sera renforcé par des actions en direction du sport/famille et du sport/loisirs.

Les actions existantes seront maintenues, aussi bien dans l'enseignement des activités sportives pour les écoles élémentaires marcquoises que dans la gestion des activités sportives municipales ou encore dans l'organisation d'événements.

De plus, la Ville de Marcq-en-Barœul continuera à accompagner les associations sportives marcquoises par un soutien sans faille, que ce soit au niveau de la mise à disposition des équipements et du personnel ainsi que l'aide logistique apportée lors des manifestations sportives. Aussi, malgré un contexte budgétaire difficile, l'enveloppe globale des subventions sera maintenue avec, comme priorité, le sport amateur.

Le programme d'investissement du patrimoine sportif sera poursuivi, qu'il s'agisse de l'entretien régulier ou de la modernisation des équipements pour accueillir l'ensemble des utilisateurs dans les meilleures conditions.

### **La sensibilisation à la santé**

La Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra sa démarche citoyenne d'équipement en défibrillateurs automatiques par l'achat de trois défibrillateurs supplémentaires. Les formations à l'usage des défibrillateurs seront poursuivies.

De plus, un projet sport/santé sera mis en œuvre en direction des personnes atteintes d'affections chroniques.

### **Des événements et des rendez-vous pour favoriser le vivre ensemble**

Des grands événements seront proposés tout au long de l'année en partenariat avec les associations permettant ainsi de se rencontrer, se retrouver pour passer un moment convivial.

Les fêtes de quartier, fêtes de voisins, vide-greniers, soirées thématiques... bénéficieront du soutien technique et logistique de la Ville.

### **Un partenariat renforcé avec les entreprises et des actions en direction du commerce**

#### **La poursuite de manifestations « historiques »**

Les vœux aux Entreprises, manifestation attendue des acteurs économiques marcquois, le Forum de l'entreprise et de l'emploi (principal poste de dépenses) organisé en février à l'Hippodrome et les Olympiades inter-entreprises, rencontres sportives entre entreprises seront maintenues.

#### **Le versement de subventions à des associations**

Des partenariats avec *Entreprendre pour apprendre* qui sensibilise les jeunes à la création d'entreprise, *Pilaterie Multi-services* qui fédère les entreprises du Parc d'Affaires et *Pivod* qui accompagne les créateurs d'entreprises sur leurs questions d'ordre financier.

## La poursuite d'actions de promotion des artisans-commerçants et d'actions en faveur de l'emploi

Il s'agit ici de soutenir les commerçants de proximité et de mettre en valeur le savoir-faire des artisans marcquois, notamment lors du *Salon des artisans-commerçants*, mais aussi de poursuivre la politique municipale en faveur de l'emploi (reconduction de l'opération *Village de l'emploi* dont les deux éditions d'avril et d'octobre 2018 ont été des réussites).

### Le lancement du dispositif « aides directes »

Le Conseil Régional a délibéré en octobre sur la « délégation », au profit des communes, de sa compétence en matière de versement d'aides financières en investissement aux commerçants-artisans.

La Ville souhaite s'inscrire dans le cadre de ce nouveau dispositif et provisionnera donc un important fonds permettra de financer des travaux réalisés par des commerçants marcquois.

### L'organisation de nouveaux événements en faveur des artisans-commerçants

Afin de mettre en réseau les commerçants et de leur permettre de bénéficier des conseils d'intervenants spécialisés, il a été décidé de lancer des *Matinales Club Commerce* : des ateliers thématiques en format petit-déjeuner. Ces événements seront organisés régulièrement au cours de l'année 2019 (tous les deux mois).

## Rendre notre Ville encore plus sûre

L'an prochain, la Ville de Marcq-en-Barœul continuera de renforcer son action en matière de prévention et de sécurité. Le budget 2019 prendra en compte les moyens nécessaires tant humains que matériels afin de poursuivre la nouvelle organisation de surveillance 7 nuits/7 et 6 jours/7. Les premiers résultats encouragent à poursuivre cette politique. En effet, le taux de délinquance a baissé de 25% en 2017. Les nouveaux investissements dans le domaine de la vidéo-protection, de la formation et des équipements permettront de rendre encore plus efficace l'action de notre police municipale.

Mais parce que la politique de sécurité est indissociable de celle de la prévention, l'année 2019 permettra de consolider les dispositifs dédiés à la prévention, notamment en direction des jeunes et de leurs familles. La Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra sa participation aux travaux et réflexions menés au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Instance de coordination et de partenariat, le CLSPD réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention en faveur des jeunes.

## **S'adapter aux besoins des Marcquois : croissance interne des services offerts**

En 2019, les orientations de la politique familiale maintiennent le cap défini les années passées et développent l'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La conciliation de la vie familiale, professionnelle et sociale des familles marcquoises est une priorité. Aussi, tout est mis en place pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des familles marcquoises.

### **Petite enfance**

Le projet de nouvel EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) en témoigne dans le quartier du Buisson. Les travaux débuteront en février 2019: 37 places d'accueil du jeune enfant dont 10 dédiées aux enfants en situation de handicap. Son ouverture est prévu début 2020.

Au-delà de cette création, la diversité des modes d'accueil de la petite enfance sera maintenue et développée sur le territoire en 2019 avec notamment :

- Reprise en régie de l'activité de la crèche familiale pour 30 places d'accueil en plus des deux EAJE et du jardin d'enfants municipaux.
- Le soutien renouvelé à la crèche à vocation d'insertion professionnelle du Centre Social et Culturel, unique dans la région Hauts de France via le Contrat Enfance Jeunesse de la Ville
- L'Accompagnement de la parentalité et des assistantes maternelles indépendantes agréées via le relais d'assistantes maternelles (RAM).
- La poursuite de la politique d'inclusion des enfants en situation de handicap.

### **Jeunesse / Accueils de Loisirs**

La fréquentation des accueils de loisirs est en constante augmentation depuis 2017, témoignant de la forte activité professionnelle de la population marcquoise corrélée à une diminution des demandes de temps partiels. La priorité l'an prochain sera de poursuivre cette qualité d'accueil.

#### **10 accueils de loisirs pour répondre aux demandes**

La Ville propose quatre ALSH maternels, cinq ALSH élémentaires et un ALSH 12/17 ans pour les 34 mercredis, 40 jours de petites vacances scolaires et 40 jours de vacances d'été que compte l'année 2019, accueillant ainsi entre 400 à 1000 enfants chaque jour dont des enfants en situation de handicap.

#### **Une souplesse et une adaptation toujours renouvelées**

Pour tenir compte des spécificités de chaque famille, les formules proposées pour l'accueil des enfants sont variées et la capacité d'accueil est également adaptée à chaque période selon les inscriptions en ligne avec augmentation de la capacité d'accueil et recrutement d'animateurs pour répondre à la demande

#### **Simplifier les démarches**

Les inscriptions se font en ligne, via l'espace citoyen. Elles peuvent aussi se faire directement à la direction de la famille. La procédure est simplifiée : une seule direction pour toutes les demandes extra scolaires.

## Animer et faire découvrir

Les Maisons de la Jeunesse proposent 14 ateliers culturels ou sportifs à destination des 6/25 ans le soir en semaine et le samedi pour favoriser la pratique de loisirs et la découverte de domaines variés.

Ces ateliers sans cesse renouvelés offrent un panel large d'activités pour convenir au plus grand nombre. Les manifestations et temps de rencontre avec les jeunes marcquois sont également à l'ordre du jour des projets 2019 et se développeront selon de nouvelles formules.

## Des seniors actifs dans la Ville et sont accompagnés en fonction des besoins

La Ville de Marcq-en-Barœul reste engagée plus que jamais sur la question des seniors qui représentent 9000 personnes de plus de 60 ans dans un contexte d'augmentation de cette tranche d'âge du fait de l'augmentation de l'espérance de vie (en bonne santé) et de l'arrivée dans l'âge senior des baby-boomers.

## Poser la question de l'adaptation de la société au vieillissement

- Mobiliser tous les acteurs de la société

Véritable révolution, la nouvelle démographie du troisième âge donne naissance à de nouveaux comportements, et fait apparaître aussi une nouvelle économie, la silver économie. En renforçant la prévention, en optimisant la prise en charge de la perte d'autonomie, c'est consacrer aux plus âgés une place centrale dans notre société. Il faut innover en proposant des nouveaux services et des innovations de toutes natures.

- Permettre une autonomie de qualité pour les aînés

Les seniors demandent des solutions à leurs modes de vie. L'adaptation de l'urbanisme, des moyens de transports et des logements au vieillissement est un enjeu majeur. L'autonomie, c'est aussi conforter les droits et libertés des personnes âgées, pour donner aux aînés plus de justice sociale et de protection.

La Ville de Marcq-en-Barœul s'engagera sur ces sujets à destination des personnes âgées et contribuera à repérer les nouveaux besoins sur le territoire marcquois autour de plusieurs grands axes:

- Anticiper la perte d'autonomie et développer des actions de prévention
- Prévenir et rompre l'isolement
- Développer la participation des seniors à la vie sociale et citoyenne
- Mettre en place des réponses adaptées pour rester à domicile le plus longtemps possible
- Accompagner les proches aidants
- Prendre en compte la question du vieillissement dans les projets d'aménagements.

D'ores et déjà, la Ville de Marcq-en-Barœul assure l'aide et l'accompagnement à domicile, le portage de repas, l'organisation des déplacements, des animations diverses, des ateliers de prévention (Ateliers mémoire, SOLIHA, CLIC...), du conseil et de l'information sur le maintien à domicile. La Ville a également un rôle primordial de veille auprès de la population vieillissante. C'est pourquoi elle développe un partenariat privilégié sur le territoire.



Pour répondre aux situations les plus complexes des seniors marcquois, la Ville de Marcq-en-Barœul soutient le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), devenu CLIC RELAIS AUTONOMIE cœur de métropole, en maintenant son implication dans les projets menés.

Le pilotage du conseil des seniors et le suivi de la démarche Réseau Francophone Ville Amie des Aînés demeurent des instances participatives, qui permettent d'enrichir les débats sur le regard et les attentes des seniors Marcquois.

Une collaboration renforcée avec les structures d'hébergement du territoire permet de proposer une offre diversifiée et adaptée aux besoins du vieillissement de la population de Marcq-en-Barœul.

## Toujours plus proche des problématiques sociales

Afin d'offrir les services correspondant aux besoins des marcquois et pour mettre en œuvre sa politique volontariste en matière d'action sociale, la ville va engager un diagnostic sur son territoire, et créer au sein de son CCAS, un observatoire des données sociales communales.

### L'accompagnement social des personnes en situations de difficultés

La Ville de Marcq-en-Barœul et son centre communal d'action sociale (CCAS) jouent un rôle primordial d'écoute, d'information, et d'orientation et d'aides en faveur de ces publics. Il s'agit d'instruire les demandes d'aides légales et facultatives dans différents domaines que sont par exemple la précarité, la santé, la domiciliation, le logement, le handicap, l'aide sociale à l'hébergement... et aussi toute autre demande liée à la situation particulière de la personne fragilisée par un événement de vie.

- **l'accompagnement socio-professionnel** Mise en place du nouveau plan départemental d'insertion (l'insertion à l'emploi 2019). Objectif principal : retour à l'emploi de chacun.
- **la mise en place des projets de politique sociale en réponse aux problématiques recensées sur le territoire**, en partenariat avec les différents acteurs qu'il s'agisse des partenaires institutionnels tels que le Département mais aussi et surtout les associations qui maillent notre territoire.

## Les projets collectifs pour mieux accompagner

### De nouveaux projets transversaux voient le jour et se poursuivront sur l'année 2019

**La lutte contre l'isolement social** : la thématique de l'isolement social est un sujet de société qui touche toutes les franges de la population et qui nécessite la mobilisation de chacun. Il a été décidé en commission des partenaires en avril dernier de réfléchir ensemble à cette thématique pour construire des projets collectifs pour prévenir et lutter contre ce phénomène. Les réflexions portent sur la définition du terme isolement social (est isolée une personne qui n'a aucune relation ni amicale, ni professionnelle, ni de voisinage, ni même familiale), qui sont les personnes isolées, comment les repérer, comment communiquer, comment faire un effort pour entrer en dialogue

avec ces personnes en rupture de lien social, sur le comment mobiliser les bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans ce projet noble et comment travailler ensemble sachant que chacun à son niveau initie des actions dans ce domaine ?

**L'inclusion numérique** : au vu des enjeux numériques et de la dématérialisation des démarches administratives, il nous paraît judicieux de construire un projet autour de cet enjeu car, les personnes les plus précaires se trouvent en difficultés dans leurs accès aux droits. L'idée est de concevoir des **E - permanences ainsi que des ateliers thématiques** à destination des personnes allocataires du RSA.

#### **Le CCAS poursuivra ses actions telles que :**

- **La collecte des denrées alimentaires** pour la Banque alimentaire du Nord
- **Le goûter de Noël ensemble** pour les enfants issus des familles défavorisées et âgés de 5 à 11 ans avec les partenaires (centre social et culturel, Prévention Culture et Formation (FCP), Lions' club et les associations de quartiers...)
- **La soirée du Noël ensemble** réservé aux familles les plus isolées, avec le CSC
- **L'atelier estime de soi** réservés aux allocataires du RSA

## **Les marcquois au cœur de l'information**

### **Une communication au service de l'information des Marcquois**

Restituer le dynamisme de la Ville en présentant l'ensemble des évènementiels organisés par les services municipaux, expliquer les politiques publiques mises en place ainsi que les projets qui dessineront l'avenir de la cité et des Marcquois, sont de véritables enjeux pour la collectivité.

Aussi, de nombreux documents et publications sont édités par la Ville (plaquettes, tracts...) parmi lesquels le magazine municipal qui présente chaque mois le cadre général des politiques et des évènementiels, et met également en lumière la vie des quartiers et de ses habitants.

Dans le panel des outils de communication, on peut également citer la plaquette Marcq en Scènes qui permet d'observer le foisonnement et la richesse de la programmation culturelle et de celles des associations qui concourent également à sa diversité.

### **Une communication numérique ancrée dans le territoire**

La communication est aussi visuelle. Des campagnes sont régulièrement mises en place et utilisent la vidéo pour véhiculer l'attractivité et le dynamisme de la Ville : motion design, vidéos, images animées... Les nouvelles techniques sont mises au service de l'information de la population et de la vitalité du territoire.

### **Une communication numérique au service de l'information et du dialogue avec les Marcquois**

La Ville de Marcq-en-Barœul s'est dotée depuis de nombreuses années de supports de communication. Le site internet - [www.marcq-en-baroeul.org](http://www.marcq-en-baroeul.org) – , site vitrine, permet de tenir informé la population de l'ensemble des programmations festives, culturelles et sportives, et de présenter les politiques publiques et les projets.

De nouvelles pratiques se sont ancrées avec l'utilisation des réseaux sociaux. La Ville de Marcq-en-Barœul les a inscrites dans sa stratégie de communication numérique pour favoriser le dialogue avec les citoyens : Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, LinkedIn.

### **Du dialogue à la concertation des Marcquois**

Une nouvelle étape est franchie, après le dialogue avec les Marcquois, grâce à l'utilisation quotidienne des réseaux sociaux.

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans le développement de la démocratie locale pour insuffler une dynamique de concertation.

De nouveaux formats, de nouvelles « communautés » ont vu le jour : les Afterwork, les Ambassadeurs, SnapMeet, InstaMeet... ou encore un Think Tank sur le thème de la mobilité qui permet d'engager une réflexion collective de 2018 à 2021.

La mise en place du premier budget participatif viendra enrichir des actions qui valorisent la concertation et l'implication des habitants.

# Construire la Ville de demain et continuer à embellir la Ville d'aujourd'hui

---

## CONSTRUIRE, EQUIPER ET ADAPTER

### Le Pont des Arts

Ce projet renforce les stratégies en matière culturelle, sur un site polyvalent. Outre les trois salles de cinéma de jauges différentes (82, 136 et 218 places), la Ville de Marcq-en-Barœul a fait le choix de reconstruire la salle polyvalente Doumer désuète et inadaptée en matière de réglementation thermique. Pour animer le site, un bar sera créé sur l'emprise et pourra fonctionner de manière collégiale avec le pôle culturel mais aussi de manière indépendante avec une large terrasse ouverte sur l'extérieur.

Le site intégrera une salle de répétition, avec traitement acoustique, mise à disposition aux associations destinées à la formation musicale.

Ce projet correspond à une création de surface de plancher de 2 346 m<sup>2</sup> implantés sur une parcelle de 3 199 m<sup>2</sup>. La démolition du bâtiment s'achèvera en janvier prochain. Le chantier d'une durée de douze mois sera engagé dans la foulée.

Ce projet est coordonné avec les travaux de voirie de la Métropole Européenne de Lille, chargée de la reconstruction intégrale de la place Doumer, qui devra à terme créer une synergie et une dynamique commerciale pour le quartier du Pont de Marcq.

### L'espace Saint-Joseph

Cette ancienne école avait fait l'objet d'une première transition sous forme de salle d'exposition, d'une part et du musée régional des télécommunications, d'autre part.

La vétusté du bâtiment et les difficultés d'adapter celui-ci aux normes actuelles ont conduit la Ville à le repenser.

Outre la rénovation des bâtiments existants avec une salle d'exposition, ce lieu intégrera un espace polyvalent pluriculturel dans l'esprit « nature », abrité par une verrière, assimilée à une orangerie, afin de profiter du lieu en toute saison.

En lieu et place de l'ancien musée et de manière indépendante, un salon de thé sera créé pour faciliter les échanges et l'animation.

Surface des rénovations : 350 m<sup>2</sup>

Surface créée : 410 m<sup>2</sup>

Le chantier se déroulera tout au long de l'année prochaine.

## Crèche Schumann

Après la création de structures « Petite Enfance » de gestion privée et publique, la Ville a souhaité renforcer ces initiatives avec la création d'un pôle supplémentaire destiné aux jeunes enfants, dans le quartier du Buisson, démunie de ce type de structure.

En profitant d'un programme lié à la démolition d'anciennes habitations, la Ville de Marcq-en-Barœul s'est engagée dans la construction d'une crèche en structure bois, à faible empreinte carbone, pour mieux répondre aux problématiques environnementales.

Une attention particulière a été portée à l'accueil des enfants porteurs de handicaps.

Cet établissement comptera à terme 37 places dans un agencement moderne adapté à l'épanouissement des enfants sur une surface de 491 m<sup>2</sup>.

## Adaptation du patrimoine / Personne à Mobilité Réduite / l'agenda d'accessibilité programmée

La Ville de Marcq-en-Barœul s'est engagée dans un agenda programmé sur une période de neuf ans, depuis 2016. Après avoir répondu parfaitement à ses engagements sur les trois premières années, la Ville va orienter ses efforts sur le groupe scolaire Léonard de Vinci ainsi que sur la salle Bourvil.

## Economies d'énergie

Attentive à ses coûts de fonctionnement, la Ville de Marcq-en-Barœul s'investit chaque année pour réduire ses dépenses d'énergie sur le patrimoine existant.

Elle privilégie des éclairages sous forme de leds, peu énergivores mais aussi sans entretien.

Sur le plan thermique, des mesures sont mises en place pour isoler les bâtiments – plafonds, murs et doubles vitrages. Ces programmes seront reconduits l'an prochain.

## AMENAGER L'ESPACE ET LE SOCIABILISER

### Le déplacement

La mobilité constitue un enjeu majeur qui doit faciliter le déplacement de l'ensemble des usagers, quels qu'ils soient.

Sur le plan routier, la Ville de Marcq-en-Barœul privilégie la fluidité pour limiter les effets de serre, et optimise le stationnement pour faciliter l'accès aux commerces et aux habitations des riverains.

Les modes de déplacement « doux », tels que les deux-roues, seront encouragés avec la création d'espaces dédiés et des espaces de stationnement spécifiques et adaptés.

Les déplacements partagés, tels que co-voiturage sous toutes ses formes, notamment de proximité, seront privilégiés pour permettre un usage du domaine public « revisité ».

## L'aménagement du domaine public

Outre les fonctionnalités régaliennes, la Ville de Marcq-en-Barœul accentuera ses aménagements paysagers afin de favoriser le bien-être en milieu urbain

Elle accentue l'empreinte des espaces verts et renforce chaque année son patrimoine arboricole, constitué à ce jour de plus de 6 200 arbres recensés.

## Eclairage public – Vidéo protection et fibre optique

La Ville poursuivra la rénovation de manière continue son éclairage public pour tendre la performance et réguler ses coûts d'énergie.

En parallèle, elle renforce chaque année ses réseaux de fibres optiques et de vidéo-protection pour la sécurité des usagers.

## Le domaine public autrement

Pour répondre à l'attente des marcquois, la Ville de Marcq-en-Barœul s'est engagée dans un programme volontaire de création de jardins familiaux, voire de jardins partagés, dans de nombreux quartiers. Plus de 200 parcelles sont ainsi mises à disposition des Marcquois.

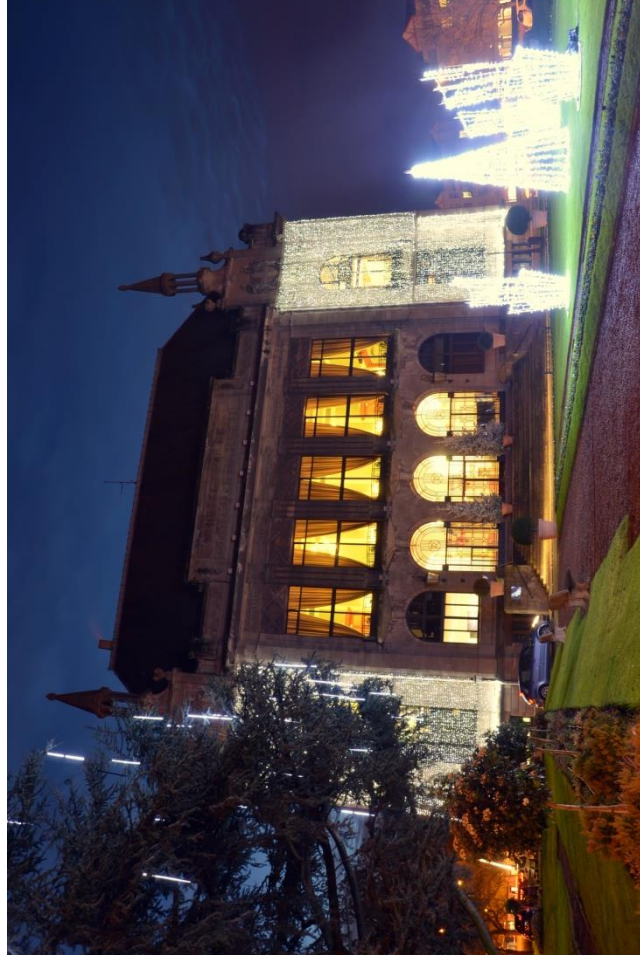
Ces espaces favorisent la production potagère à l'échelle humaine, tout en favorisant les liens sociaux.

## Favoriser de nouvelles mobilités

La Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra en 2019 ses actions afin de promouvoir la transition énergétique, et plus précisément, les mobilités douces. Outre les réflexions engagées dans différents groupes dont le Think-Tank, des programmes seront engagés l'an prochain après le succès de ceux lancés précédemment :

- Nouvelle prime vélo pour les marcquois,
- Seconde édition de la Fête du Vélo,
- Poursuite de l'aménagement d'arceaux vélos dans la ville,
- Réfection et développement de pistes et bandes cyclables avec la MEL,
- Dispositifs favorisant la circulation des cyclistes,
- Nouveau Plan de Déplacement Administration (PDA) en faveur des agents municipaux et du CCAS,
- Constitution d'une communauté de cyclistes marcquois dont la vocation sera d'être force de propositions quant aux améliorations à apporter en matière d'utilisation du vélo en ville.

# Débat d'orientation budgétaire 2019



**Conseil Municipal**  
**du 18 décembre 2018**



**MARCOQ-EN-BARŒUL**  
UN ART DE VIVRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE

# Les orientations budgétaires 2019

**Nous avons la volonté de poursuivre:**

- **la baisse de la fiscalité,**
- **un service public de qualité,**
- **un programme d'investissement ambitieux,**
- **le zéro dette: Pas besoin de réaliser un emprunt,**

**Nous allons afficher un emprunt d'équilibre au moment du budget primitif (BP) remplacer par nos ressources disponibles au moment du vote du compte administratif (vote du résultat N et de la variation du FDR )**

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLOX

2

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE

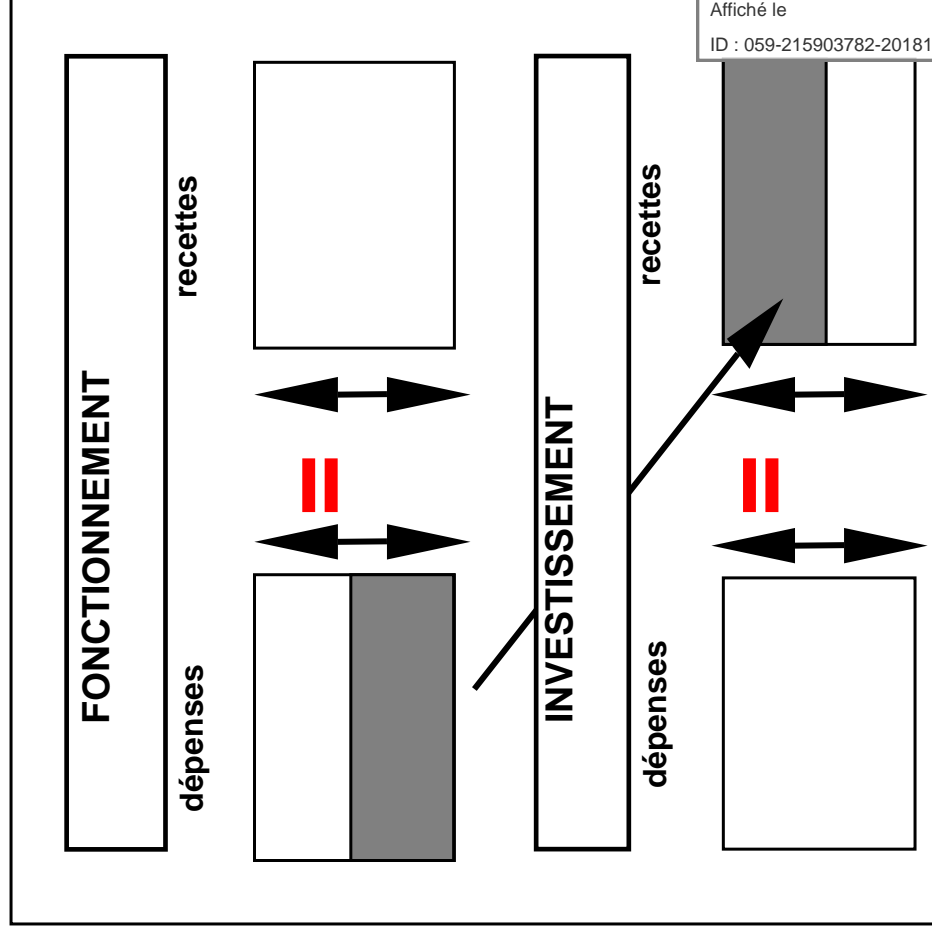


**MARCQ-EN-BARŒUL**  
UN ART DE VIVRE



# La maquette budgétaire et vote du budget primitif (BP)

Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être votées individuellement en équilibre au moment de la présentation du budget primitif.



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

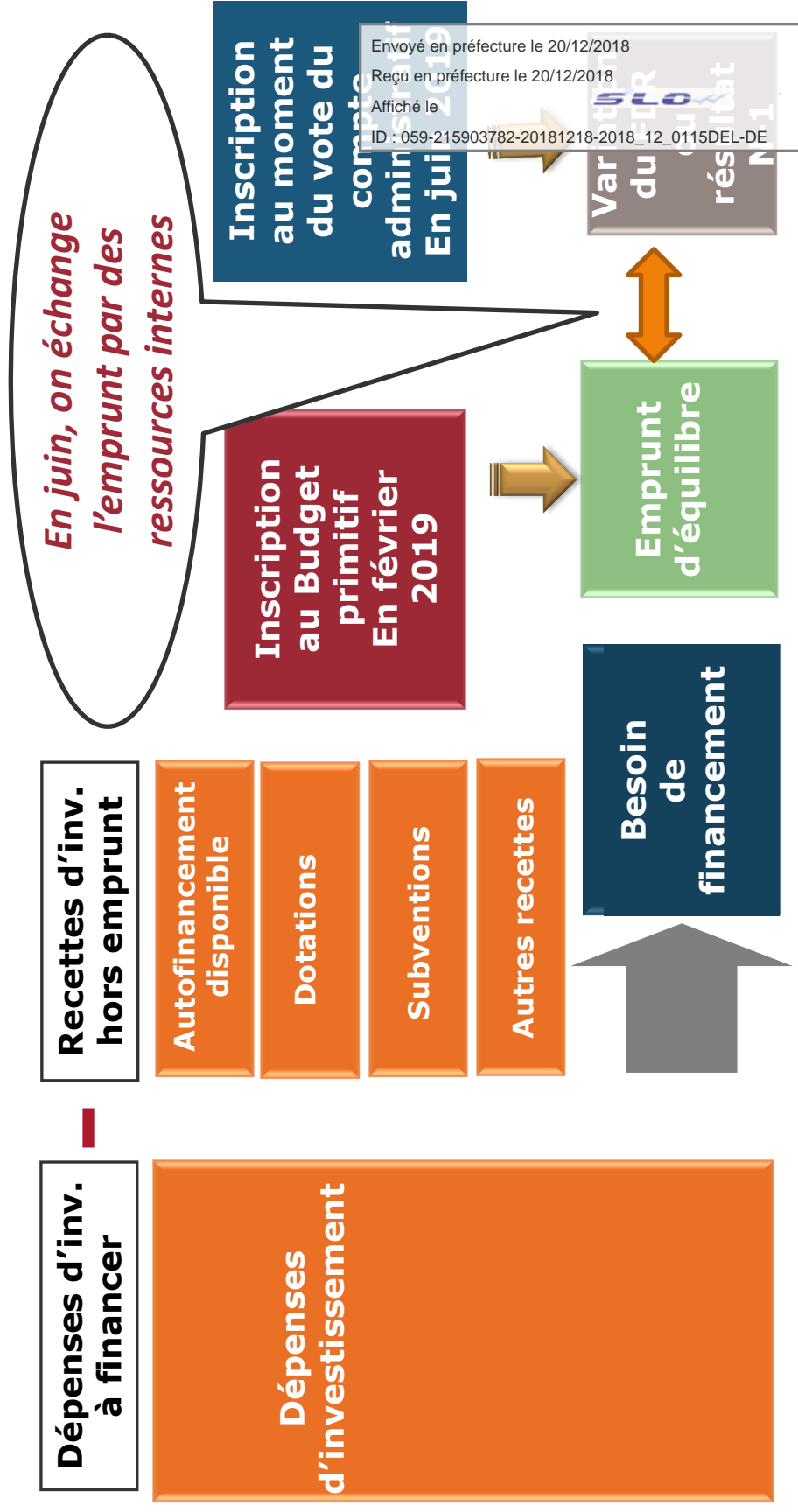
ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE

SLO

## ... L'équilibre de la section d'investissement

Au moment du Budget Primitif, la section d'investissement est équilibrée par emprunt pour deux raisons:

- En cours d'année, le taux de réalisation est variable dans l'exécution du budget (temps administratif, retards des chantiers...).
- On doit, donc, attendre le vote des résultats comptables en juin (compte administratif) pour annuler l'emprunt et le remplacer par les ressources disponibles (résultat comptable).



# Les orientations budgétaires 2019

## Trois principaux objectifs:

- **Encore mieux servir les Marcquois,**
- **Construire la Ville de demain,**
- **Continuer à embellir la Ville d'aujourd'hui,**

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

**SLOX** 5

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE



MARCO-EN-BAROEUL  
UN ART DE VIVRE

# Le projet de loi de finances 2019

## annonce:

- la stabilité globale des dotations aux collectivités avec une accentuation des péréquations (des gagnants et des perdants),
- la seconde baisse de la taxe d'habitation pour 61% des Marcquois,
- la poursuite de la baisse des contrats aidés,

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE

SLOX 6



MARCO-EN-BAROEUL  
UN ART DE VIVRE

# « une loi de finances en trompe l'œil » dans les restrictions pour les collectivités territoriales

- **Du fait de la nature de leurs achats, les mairies sont très sensibles à la hausse des prix (inflation),** qui pourrait atteindre "2,5%" pour les communes (contre une prévision de 1.3% PLF 2019 à 2% en 2019).
- **la limitation du nombre des contrats aidés** va constituer une nouvelle ponction: ce dispositif venait pourtant aider à la mise en œuvre de politiques de proximité et à l'insertion pour les collectivités locales et les associations.
- **l'économie sur l'aide personnalisée au logement (APL)** va poser des difficultés des locataires, qui pousseront donc plus facilement la porte du CCAS.
- **« le gouvernement se vante de faire une péréquation dans laquelle il ne rate pas un centime ».** La hausse des dotations de péréquation en 2019 sera entièrement financée par une ponction sur l'enveloppe des dotations aux collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE



# Suppression totale de la taxe d'habitation

## pour 2021

**Cette réforme résulte** de la suppression intégrale de la TH décidée après le dégrèvement de 80% des foyers fiscaux.

**L'impact de la suppression justifie un réexamen d'ensemble:** un projet de loi spécifique sur les finances locales est prévu début 2019.

### Problèmes?

- Le gouvernement cherche la solution pour compenser la suppression totale de la taxe d'habitation et limiter les dégâts collatéraux qu'elle engendre.
- Comment supprimer 18 milliards de recettes sans créer d'impôt nouveau tout en réduisant les déficits publics ?
- Il faut craindre que cette réforme rompe le lien fiscal entre les habitants et la commune.
- L'autre crainte de cette réforme est la perte d'autonomie des communes.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE



MARCO-EN-BAROEUL  
UN ART DE VIVRE

# Vers quelle réforme de la fiscalité?

## Comment substituer la taxe d'habitation?

Scénario 1: Transfert aux communes de la taxe foncière bâtie du Département, complétée par l'attribution d'un impôt national.

= la taxe d'habitation est de 15 M€ à Marcq (soit 30% des recettes)

= la part Marcquoise de la taxe foncière bâtie du Département est de 11 M€

- Il manque 4M€.. Quels impôts?

Scénario 2: Attribution d'un impôt national aux communes et aux intercommunalités.

= Sur quelle valeur? Sur quelle base? Sur quel taux?

= Perte du pouvoir sur le taux? Perte des recettes et des bases dynamiques?

= **Demain, comment va s'équilibrer le budget des collectivités?**

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

**SLOW** 9

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE



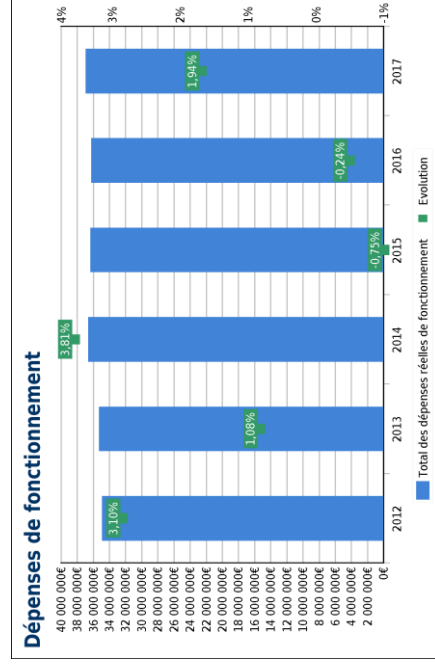
MARCO-EN-BAROEUL  
UN ART DE VIVRE

**Pour faire face à ce contexte budgétaire inédit, la saine gestion financière de Marcq-en-Barœul est confirmée et renforcée pour financer nos futurs investissements**

## Une gestion financière exigeante au service des Marcquois

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement	34 886 989	35 263 131	36 606 791	36 332 552	36 245 027	36 947 613
Evolution en %	3,1 %	1,08 %	3,81 %	-0,75 %	-0,24 %	1,94 %

	Evolution moyenne (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1,15 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2,1 %
Charges à caractère général (chap 011)	-1,23 %



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLOX 10

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE



**MARCQ-EN-BARŒUL**  
UN ART DE VIVRE

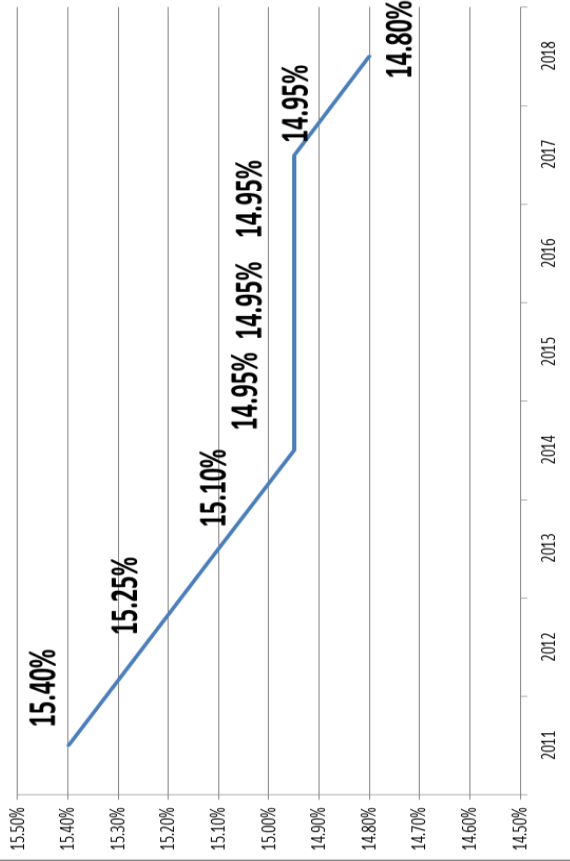


# LES TAUX DES IMPOTS LOCAUX TOUJOURS EN BAISSSE

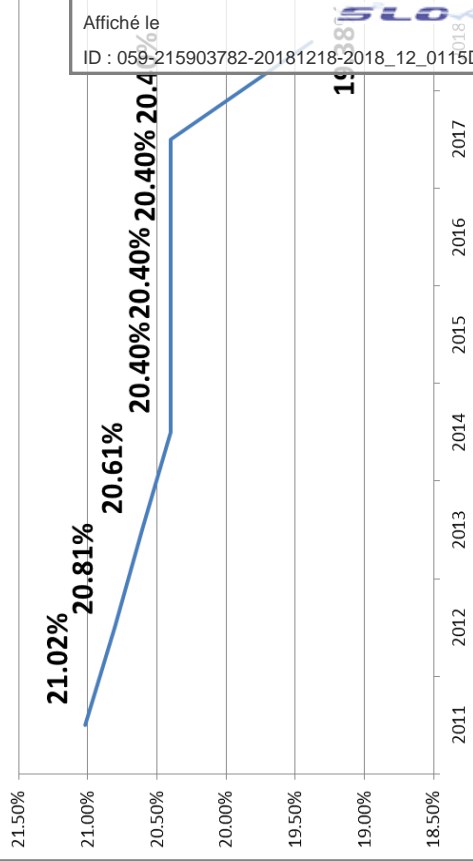
## Taux de la taxe d'habitation



## Taux de la taxe foncière (bâti)



## Taux de la taxe foncière (non bâti)



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

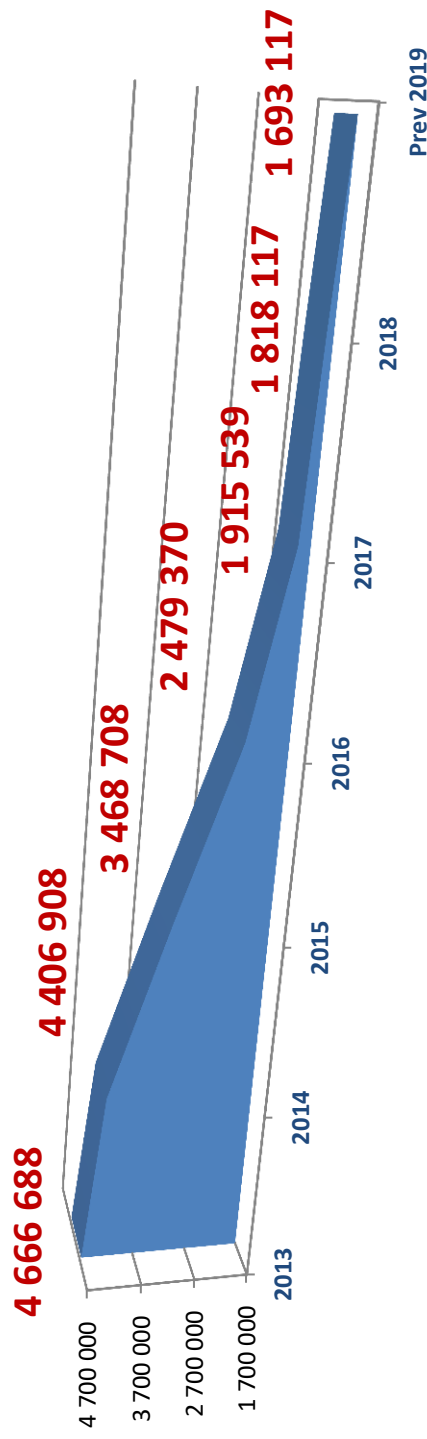
Affiché le

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE



# Malgré la poursuite de la baisse de la dotation forfaitaire de la DGF

Dotation forfaitaire de la DGF 2019: - 125 K€



## Cumul de la diminution de la dotation forfaitaire de la DGF depuis 2013

	2015	2016	2017	2018	Total
-	259 780	259 780	259 780	259 780	- 1 039 120
-	938 200	938 200	938 200	938 200	- 2 814 600
-		989 338	989 338	989 338	- 1 978 676
-			563 831	563 831	- 563 831
-				97 422	- 97 422
<b>-259 780</b>	<b>-1 197 980</b>	<b>-2 187 318</b>	<b>-2 751 149</b>	<b>-2 848 571</b>	<b>-6 396 227</b>

# Les grandes tendances pour l'équilibre du BP 2019

- Baisse du taux d'imposition de la taxe foncière bâtie
- Optimisation des recettes de fonctionnement
- Écrêtement de la DGF de 125 K€
- Evolution des dépenses de fonctionnement autour de 2.4% avec le développement de nouveaux services
- Frais de personnel: +2.3 % avec l'intégration de la crèche familiale (1.5%) et GVT (0.8%).
- Subventions aux associations: maintien de l'enveloppe
- Programme d'investissement soutenu : 22M€
- Pas besoin de réaliser un emprunt

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

**SLOX**

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE



# Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2019

## La réalisation de trois grands chantiers :

- le Pont des Arts
- l'Espace Saint-Joseph
- la Crèche du Buisson

## Rendre notre Ville encore plus sûre

Continuer à renforcer notre action en matière de prévention et de sécurité.

## Une offre culturelle en constante évolution

Développer une politique culturelle créative et innovante, à la fois plus proche des publics et connectée aux projets du territoire.



# Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2019

## La poursuite d'actions de promotion des artisans-commerçants et d'actions en faveur de l'emploi

- Le lancement d'un programme de 500 K€ sur 5 ans, afin d'aider les commerçants et artisans lors de travaux (100K€ en 2019).
- L'organisation de nouveaux événements en faveur des artisans-commerçants

## La promotion du sport pour tous

### La sensibilisation à la santé

### Une politique éducative ambitieuse confirmée,

- Un patrimoine scolaire modernisé
- Un service de restauration innovant

## Des événements et des rendez-vous pour favoriser le vivre ensemble



# Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2019

## Une politique familiale encore plus dynamique,

- Développement des modes de gardes pour la petite enfance, dont une nouvelle crèche dans le quartier du Buisson et la reprise de la crèche familiale,

## Un CCAS toujours plus proche des problématiques sociales

- Les projets collectifs pour mieux accompagner

## Des seniors actifs dans la Ville et à accompagner

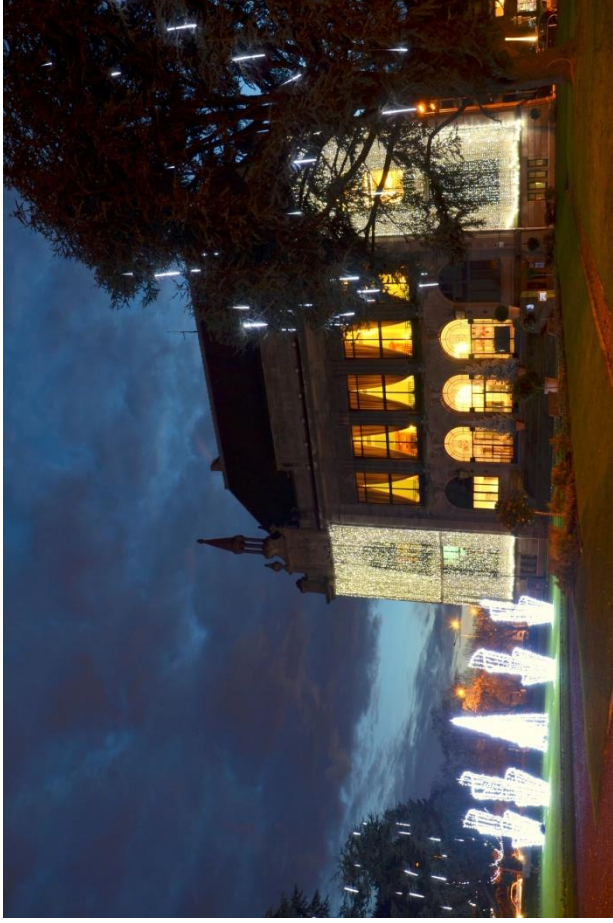
## Un cadre de vie renforcé

- Poursuite des mises aux normes PMR
- Poursuite des travaux sur la voirie (éclairage, espaces verts..)
- Favoriser de nouvelles mobilités
- Création d'un budget participatif

(1/3 budget de fonctionnement et 2/3 budget d'investissement)



# Débat d'orientation budgétaire 2019



I ♥  
Marcq  
en-Barœul  
[www.marcq-en-baroeul.org](http://www.marcq-en-baroeul.org)  
facebook officiel

MARCOQ-EN-BAROEUL  
UN ART DE VIVRE



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215903782-20181218-2018\_12\_0115DEL-DE